

CHARTRE D'ETHIQUE

RESCUE AND HOPE

29 FEVRIER 2019

La Direction Exécutive
RESCUE AND HOPE



RESCUE AND HOPE
République du Bénin
Département du Borgou
Commune de Parakou
Quartier Albarika Face Mosquée LANDOZ
Web : [rescueandhope.org]
E-mail : rescueandhope@yahoo

CHARTRE D'ETHIQUE

« La Charte Éthique de RESCUE AND HOPE réunit les fondamentaux des activités de l'organisation. Elle est le cadre de conduite servant à garantir la cohérence entre les actions de l'organisation et ses fondements institutionnels. »

PREFACE

RESCUE AND HOPE exerce une variété d'action dans des domaines très diversifiés et dans tous les départements du Bénin en apportant à ces bénéficiaires l'éducation, le bien-être, l'autonomisation et la participation dans un environnement de cohésion sociale, de justice et de paix. Dans ce monde avec plein d'inégalités, de discriminations, de pratiques néfastes au sein des populations les plus défavorisées et vulnérables, RESCUE AND HOPE développe des programmes/projets basés sur un ensemble de règles et de procédures et conduits en toute intégrité, dans le respect de ses valeurs, de ses fondamentaux et des lois en vigueur.

En référence à ces valeurs, RESCUE AND HOPE élabore une Charte Éthique définissant des principes de comportement éthique pour aider et accompagner chaque collaborateur et collaboratrice, quelle que soit sa position, dans l'exercice de ses fonctions. Cette Charte éthique précise les principes de comportement, s'appuyant sur des valeurs, attendus de tous les collaborateurs et toutes les collaboratrices de RESCUE AND HOPE. Elle précise également le Code de conduite permettant d'œuvrer pour le respect, la protection des droits des enfants, des adolescents, des jeunes, des filles, des femmes et des populations clé ; d'assurer la pérennité et la croissance des ressources de RESCUE AND HOPE à travers la mobilisation des fonds dans un climat de confiance et de transparence. Par cette Charte Éthique, RESCUE AND HOPE affirme son attachement à un comportement éthique dans la conduite de ses actions, conforme à ses valeurs et respectueux des principes fondamentaux, à l'égard de ses parties prenantes.

RESCUE AND HOPE accorde une importance capitale au respect de sa Charte Éthique, attend de ses collaborateurs et collaboratrices, ses prestataires, sous-traitants et fournisseurs qu'ils ou elles agissent dans le cadre professionnel en accord avec ces principes éthiques, en toutes circonstances, quels que soient leur métier et leurs niveaux de responsabilité et ainsi contribuer collectivement à la performance et à la pérennité de ses actions au profit des enfants, des adolescents, des jeunes, des filles, des femmes et populations clé.

Tous les employés et membres du conseil d'administration, les partenaires, fournisseurs de RESCUE AND HOPE et autres individus qui la représentent (stagiaires, bénévoles, membres du personnel détachés) sont tenus d'accepter et d'adhérer aux normes définies dans cette charte éthique ; de la connaître, l'appliquer et la diffuser pour les droits des plus défavorisés et vulnérables que sont les enfants, les adolescents, les jeunes, les filles, les femmes et les populations clé.

TABLE DES MATIÈRES

I.	FONDAMENTAUX DE RESCUE AND HOPE	4
A-	MISSION, ACTIONS ET APPROCHES.....	4
B-	VALEURS ET PRINCIPES ETHIQUES	5
C-	POLITIQUES DE RESCUE AND HOPE	7
II.	CODE DE CONDUITE DE RESCUE AND HOPE.....	8
A.	GESTIONS DE RESSOURCES HUMAINES	8
B.	GESTION DE COMMUNICATION ET DE L'INFORMATION	9
C.	COLLECTE ET GESTION DE FONDS	10
D.	RELATION AVEC LES PARTENAIRES.....	11
E.	ENGAGEMENT MORAL.....	12



Cette charte éthique a pour but de sensibiliser les employés aux questions d'éthique, d'offrir des conseils clairs concernant les attentes en matière de pratiques éthiques, et d'éviter tout problème. Il met en avant les normes requises auprès de tous les employés travaillant à RESCUE AND HOPE ou représentant cette organisation.

I. FONDAMENTAUX DE RESCUE AND HOPE

RESCUE AND HOPE élabore cette charte éthique pour l'atteinte des objectifs de sa mission, sa vision et ses valeurs.

A- MISSION, ACTIONS ET APPROCHE

MISSION : RESCUE AND HOPE s'engage au côté des enfants, des adolescents, des jeunes, des filles et des femmes en vue leur offrir un environnement juste et équitable qui respecte leurs droits et garantit leur bien-être, leur autonomisation et leur participation.

VISION : Favoriser un environnement où les enfants, des adolescents, des jeunes, des filles et des femmes jouissent de leurs droits en toute justice et égalité, peuvent aller à l'école, libre de décider de leur vie, de disposer de leur corps, de participer aux changements et à la vie de leur société et s'épanouir à l'abri de la peur, des violences et de toutes discriminations.

BENEFICIAIRES

Sont au cœur des priorités de RESCUE AND HOPE, notamment ceux et celles en situation de vulnérabilité et d'exclusion, les cibles ci-après :

- Enfants
- Adolescents (es),
- jeunes
- Filles et femmes
- Populations clé.

PARTIES PRENANTES

Travailler avec les enfants, les adolescents (es), les jeunes garçons et filles, les femmes et les populations clé inscrit RESCUE AND HOPE dans un cadre de travail en étroite collaboration avec :

- les familles
- les chefs religieux et les leaders d'opinion
- les élus locaux
- les agents de la police républicaine
- les écoles primaires, secondaires et universitaires
- les OSC locales et nationales
- Les institutions publiques locales et nationales
- Les partenaires financiers et techniques

AXES D'INTERVENTION ET ACTIONS

- Scolarisation des filles
- Inclusion sociale
- Formation à Insertion professionnelle,
- Renforcement du leadership, estime de soi, développement personnel,
- Renforcement de l'autonomisation économique
- Engagement citoyen et participation publique
- Prévention et lutte contre des IST/VIH/SIDA, les maladies endémiques,
- Promotion DSSSR
- Prévention et lutte les VBG, VFF, VDH, les pratiques néfastes, les grossesses non désirées et avortements à risque, les inégalités de sexe
- Assainissement et lutte contre le changement climatique par les sensibilisations, formations et les forages

APPROCHE METHODOLOGIQUE FONDEE SUR LE SEXE ET LE GENRE :

- Sensibilisation,
- mobilisation,
- plaidoyer,
- formations ou renforcement de capacités
- appui matériel et financier,
- parrainage et soutien scolaire,
- organisation d'évènement sportif ou de diversités culturelles
- réseautage.
- Surveillance communautaire
- accompagnement psycho-social sanitaire et juridique
- Assainissement

B- VALEURS ET PRINCIPES ETHIQUES

De nombreuses valeurs et principes éthiques fondent les actions de RESCUE AND HOPE et assurent la force de son équipe et l'impact de ses actions. Au nombre de ceux-ci, nous pouvons citer :

L'ENGAGEMENT DE L'ORGANISATION : Le conseil d'administration, la direction exécutive, les équipes terrain, les bénévoles, les stagiaires, tout partenaires et toutes les personnes qui apporte leur soutien, s'unissent pour la cause des enfants, des adolescents, des jeunes, des filles, des femmes et des populations clé en particulier la protection des plus défavorisés et vulnérables.

LE RESPECT DES CROYANCES ET DES BENEFICIAIRE : RESCUE AND HOPE milite sans relâche avec ses collaborateurs et collaboratrices pour le respect des uns et des autres

par des attitudes de considération, de tolérance et de courtoisie dans la réalisation de sa mission. RESCUE AND HOPE s'assure du respect des croyances, traditions et coutumes des communes dans lesquelles où elle est active, et de la non- discrimination basée sur le sexe et le genre.

EGALITÉ DES GENRES : RESCUE AND HOPE oriente ses actions pour la promotion de l'autonomisation des femmes et de l'égalité des sexes et de chances

L'INTEGRITE ET LA TRANSPARENCE DANS LES ACTIONS: Honnêteté, transparence et responsabilité adoptés par RESCUE AND HOPE lui permettent de construire et de maintenir la confiance de tous. RESCUE AND HOPE s'assure de rendre compte de ses sources de revenus, de ses activités et de la gestion des financements aux partenaires financiers, aux parties prenantes et aux bénéficiaires.

LA PROMOTION ET LE RESPECT DES DROITS BENEFICIAIRES: RESCUE AND HOPE s'évertue à la promotion et respect des droits en enfants, des adolescents, des jeunes, des filles et des femmes et populations clé tels que reconnus et exprimés dans les Conventions, politiques, résolutions internationales. RESCUE AND HOPE dans ses actions et à travers son équipe de travail, lutte contre toutes sortes de violence, de pratiques néfastes et offre des services de recours et de prise en charge aux survivants, de suivi et de dénonciation des auteurs de violences.

PARTICIPATION DES BENEFICIAIRES ET DES PARTIES PRENANTES LOCALES : RESCUE AND HOPE élabore ses projets et met en œuvre toutes ses actions avec la participation de tous les bénéficiaires et parties prenantes, la prise en compte des besoins des bénéficiaires et l'adoption de stratégies adaptés à chaque besoin.

AUTONOMISATION DES BENEFICIAIRES: RESCUE AND HOPE développe des projets permettant le leadership, l'inclusion professionnelle, l'estime et la confiance en soi, l'autonomisation économique des bénéficiaires.

PARTENARIAT, SOLIDARITÉ ET DÉVELOPPEMENT DURABLE LOCAL : RESCUE AND HOPE élabore des projets qui produisent des effets à long terme après leur achèvement, dans le respect de l'environnement, des conditions de travail et de l'égalité genre. RESCUE AND HOPE favorise les synergies d'action avec les partenaires locaux, telles que les autorités, les entreprises, les organisations de la société civile ou les associations locales. RESCUE AND HOPE promeut les valeurs de solidarité et de partage, dans un esprit désintéressée.

AUTONOMIE DE L'ORGANISATION : RESCUE AND HOPE est apolitique et autonome dans l'acceptation de ses donateurs. Elle est libre de droit de refus de tout partenaire dont les activités ne sont pas conformes à ses valeurs. Elle s'assure de la déclaration de tout conflit d'intérêt et du refus de tout acte de corruption.

PROMOTION DE LA PAIX : RESCUE AND HOPE invite tous son équipe à œuvrer pour la paix dans leur actions et milieu de travail.

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT : RESCUE AND HOPE assure le respect et la protection de l'environnement dans tous ses projets

C-POLITIQUES DE RESCUE AND HOPE

Politique de protection des Enfants et des Adolescents

Cette politique se base sur les principes recueillis dans les conventions et résolutions pour les droits des enfants et des adolescents. A cet effet, RESCUE AND HOPE s'engage à créer et à maintenir un environnement favorable sensible genre, au respect des droits, à la prévention et à la lutte contre toute forme de violence et de mauvais traitements corporels ou psychologiques, d'abus sexuel, de négligence et d'exploitation à des fins commerciales ou de tout autre type pouvant nuire à la santé, au développement ou à la dignité des enfants ou créant plus de vulnérabilité aux enfants et adolescents présentant un handicap. RESCUE AND HOPE lutte contre toutes les formes d'abus, de maltraitance et d'exploitation contre les enfants et les adolescents (es) au sein et en dehors de l'ONG. Pour y parvenir, l'ONG initie des actions de sensibilisation, des actions préventives et d'accompagnement.

Politique d'Égalité des Genres

La Politique d'Égalité des Genres de RESCUE AND HOPE traduit tout son engagement en vue de favoriser un environnement de justice et d'équité entre les garçons et les filles, les hommes et les femmes, aussi bien au niveau inter-organisationnel qu'au niveau de ses stratégies d'action. C'est une directive sur laquelle se base l'ONG dans l'élaboration de ses programmes /projets, le recrutement des collaborateurs et collaboration avec les partenaires. Toutes les actions de l'ONG doivent viser l'égalité des genres et tenir compte de l'impact différencié du sexe et du genre.

Politique Environnementale

Les populations défavorisées et vulnérables sont les plus touchées par la qualité de l'environnement naturel dans lequel elles vivent. Exposés aux menaces environnementales (eau contaminée, produits chimiques nocifs, etc.), aux désastres naturelles (inondations, sécheresses, ouragans, etc.) dont la fréquence et l'intensité augmentent chaque fois plus à cause du changement climatique la survie de ces populations dépend bien souvent directement des biens (ressources naturelles) et des services fournis par l'écosystème. Face à ces situations, RESCUE AND HOPE intervient aussi sur l'environnement par l'implication des jeunes et des femmes, l'amélioration de leurs connaissances et l'adoption de pratiques saines en vue du bien-être de tous. L'ONG intègre dans toutes les activités mises en œuvre, les considérations environnementales nécessaires pour une gestion adéquate et la protection de l'environnement et le respect des principes de prévention et de réduction de l'impact sur l'environnement tout en promouvant l'amélioration continue de notre gestion et de nos pratiques dans ce sens. L'élaboration de cette directive environnementale traduit l'engagement de RESCUE AND HOPE pour la protection de l'environnement, aussi bien pour l'exécution des

programmes et des projets que pour nos activités quotidiennes. La politique environnementale de l'ONG est diffusée à tous (tes) les collaborateurs (trices) et à toute autre partie prenante.

POLITIQUE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Dans sa Politique de lutte contre la corruption, RESCUE AND HOPE s'engage à :

- Ne tolérer aucun type de corruption.
- Mettre en place et tenir à jour des procédures conformément à la taille, à l'activité de l'organisation.
- Communiquer au niveau interne et externe la d'égalité genre, de promotion et respect des droits, et de prévention et lutte contre les violences, les discriminations et les stéréotypes
- Superviser et évaluer les projets de l'organisation dans le cadre des processus de contrôle interne, afin d'éviter la corruption.
- Prévenir tous les conflits d'intérêts. Interdiction aux membres de l'équipe, y compris les bénévoles et les stagiaires, de participer à quelque activité financière et commerciale qui pourraient provoquer un conflit d'intérêt avec son travail au sein l'organisation.

II. CODE DE CONDUITE DE RESCUE AND HOPE

A- GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

- Les ressources humaines de RESCUE AND HOPE incluent le personnel recruté, les stagiaires et bénévoles, le conseil administratif. La gestion de ces ressources tient compte des normes suivantes :
- Œuvrer pour la réduction des inégalités afin de respecter les principes institutionnels d'égalité de sexe et des chances et les diversités de genre aussi bien le manuel de procédure administratif, financier et de mise en œuvre des actions que dans le traitement salarial.
- Travailler au respect des droits des employés, leur liberté d'association, d'expression ou de culte. Comme le stipule l' « article 12, de la *Déclaration Universelle des Droits de l'homme* ». « Nul ne sera objet d'immixtions arbitraires dans sa vie privée (...) ni d'atteintes à son honneur et à sa réputation »
- Mettre en place un environnement de travail positif, qui favorise un climat de respect au sein du personnel et de l'équipe terrain, tout en identifiant, dénonçant et sanctionnant

toute pratique discriminatoire et toute conduite pouvant porter atteinte ou préjudice à un individu ou groupe d'individus.

- Favoriser le développement professionnel et le renforcement de capacité en vue des objectifs fixés de l'organisation
- Procéder au recrutement selon les critères d'objectivité, de non-discrimination et d'égalité des chances et selon les compétences essentielles aux postes et disponibles au plan local.
- Maintenir un travail de qualité au sein d'une équipe dynamique et professionnelle dans un climat d'échange, de participation, de cohésion et de paix et un cadre sain pour la sécurité, la santé et le bien-être des employés au travail.
- Reconnaître le travail des bénévoles et les motiver
- Il incombe à chaque bénévole et chaque salarié de respecter les biens immatériels (image, réputation, logo, documents et informations) et matériels (locaux, outils de travail, etc.) de l'ONG
- Les moyens et les biens mis à disposition ne doivent pas être utilisés à des fins non professionnelles.
- Tous les salariés et bénévoles sont tenus de respecter les règles de la confidentialité en usage dans l'association.

B- GESTION DE COMMUNICATION ET DE L'INFORMATION

La politique de communication de RESCUE AND HOPE est un canal pour le changement social, la transparence, la redevabilité, la bonne gouvernance, la mobilisation et la participation communautaire en vue développement. RESCUE AND HOPE capitalise les leçons apprises, les succès, les résultats, les progrès accomplis et les impacts de toutes ses actions ou projets, pour les diffuser en faveur du développement humain durable. Elle élabore avec les collaborateurs les messages à transmettre sur la réalité des personnes, des communautés qu'elle soutient et des communes dans lesquelles elle travaille sans discrimination de race, de sexe, de culture, de religion ou de position sociale. Favoriser la participation directe des bénéficiaires, qui sont les acteurs des situations que nous dévoilons, par des témoignages de leur part. Faire référence aux opinions et aux témoignages directs en tenant compte du contexte.

RESCUE AND HOPE fonde son travail sur l'honnêteté, la responsabilité, la transparence et le meilleur accès aux informations concernant la gestion des ressources et l'impact de nos actions. De ce fait elle renforce ainsi sa redevabilité sociale et économique auprès de ses donateurs, de ses collaborateurs, des bénéficiaires et de l'ensemble de la communauté.

RESCUE AND HOPE dispose d'un site web (<https://www.rescueandhope.org/>) et certains réseaux des réseaux sociaux sur Internet à travers lequel elle communique et gère certaines de ses informations.

C- COLLECTE ET GESTION DE FONDS

- La mobilisation de de fonds se fait avec intégrité et transparence pour que toutes les parties prenantes et bénéficiaires aient le plus confiance possible en notre travail.
- Les supports des activités réalisés, les canaux de communication sont utilisés pour la collecte de fonds
- Les dons provenant des sources terroristes ou de bailleurs qui vont à l'encontre des buts et des valeurs de RESCUE AND HOPE sont rejetés.
- RESCUE AND HOPE s'engage auprès de tout partenaire financier aux respects des clauses établies et à la transparence et rigueur dans la gestion des financements.
- RESCUE AND HOPE s'engage à fournir aux partenaires financiers, des informations complètes et adéquates sur la destination et l'utilisation de fonds collectés ; à respecter la décision sur la destination des fonds. En cas de modification causée par une situation ponctuelle, le partenaire financier sera aussitôt informé des changements.
- RESCUE AND HOPE s'engage à protéger les données personnelles et la confidentialité des données et des informations des partenaires financiers, et demander leur consentement avant de les diffuser.
- L'ONG s'engage aussi à fournir des informations précises et véridiques, et veiller à ce que la redevabilité (reddition des comptes) auprès des parties prenantes.
- RESCUE AND HOPE met en place un mécanisme de contrôle économique et financier afin de garantir un maximum de transparence et de traçabilité des ressources économiques, apportées par les différentes sources de financement, et de son investissement dans les projets.
- RESCUE AND HOPE assure la transparence vis-à-vis de sa structure, de ses politiques, de ses objectifs et de ses activités, ainsi qu'au niveau de la gestion administrative et financière de l'organisation. À cet effet, des informations sont disponibles et accessibles à tout moment sur demande.
- La mobilisation de fonds de RESCUE AND HOPE s'inscrit dans le cadre légal, avec de bonnes informations sur l'organisation.
- Chaque trois an, RESCUE AND HOPE soumet un audit externe de ses comptes en vue de la transparence dans la gestion des fonds alloués.
- Elle respecte la Loi des Subventions et le contrôle des Administrations publiques nationales et internationales qui nous concèdent des aides, et le cas échéant, au contrôle de l'Intervention Générale de l'État.
- Elle effectue des évaluations externes des projets mis en œuvre.

D- RELATION AVEC LES PARTIES PRENANTES

- RESCUE AND HOPE milite pour la Synergie d'actions pour un plus grand impact en faveur des bénéficiaires.
- RESCUE AND HOPE noue des relations pour Respect des objectifs, des moyens humains et financiers pour une gestion rigoureuse, transparente et inclusive.
- RESCUE AND HOPE veille à ce que ses relations avec les parties prenantes, surtout les partenaires, n'interfèrent pas dans les décisions et les activités, et n'entrent pas en conflit avec sa vision, sa mission et ses valeurs.
- Elle exige de ses parties prenantes d'avoir une conduite socialement acceptable et responsable.
- RESCUE AND HOPE noue des relations avec des partenaires qui Promeuvent et respectent les droits humains et des droits des bénéficiaires
- RESCUE AND HOPE noue des relations avec des partenaires qui mènent des actions de Prévention et lutte contre les VBG, pratiques néfaste à l'endroit des bénéficiaires, les inégalités de genre
- RESCUE AND HOPE noue des relations avec des partenaires qui respectent la législation et la réglementation en matière d'environnement, plus concrètement respecter les principes de la Loi de Responsabilité Environnementale, en observant les mêmes standards partout là où ils sont présents.
- RESCUE AND HOPE ne noue aucune relation avec des partenaires qui promeuvent la consommation de produits comme le tabac, l'alcool distillé, les salles d'arcades ou les jeux de hasard et la pornographie.

La présente Charte Ethique est validé par l'organe exécutif de
RESCUE AND HOPE

Tout le personnel, les bénévoles et les stagiaires y compris l'organe
sont tenus de souscrire à la Charte Éthique de RESCUE AND HOPE

E- ENGAGEMENT MORAL

Toute personne agissant dans le compte de RESCUE AND HOPE doit se conformer aux principes de la présente Charte Éthique. Elle s'engage à :

- travailler de façon à respecter les droits des enfants, des adolescents (es) des jeunes, des filles, des femmes et des populations clés en plaçant leur intérêt au-dessus de toute autre considération ;
- traiter tous les enfants, les adolescents (es), les jeunes, les filles, les femmes et les populations clé avec respect, sans discrimination ;
- respecter les différences culturelles et religieuses et adopter un comportement approprié en toute circonstance ;
- s'assurer que les données collectées concernant les enfants, les adolescents (es), les jeunes, les filles, les femmes et les populations clé sont confidentiels, conservées de manière sécurisée et en respectant la réglementation sur les données à caractère personnel ;
- certifier n'avoir pas fait l'objet d'une condamnation

